

La rectrice de l'académie de Mayotte

VU le code général de la fonction publique ;

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique ;

VU la circulaire académique relative au recrutement par la voie contractuelle des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) pour la rentrée scolaire 2026/2027 ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Une commission chargée de la sélection des dossiers et de l'audition des candidats BOE est créé dans le cadre du recrutement par la voie contractuelle ;

Article 2 : Sont nommés membres de la commission de recrutement :

Monsieur Attoumani BINA, président, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines ;

Madame Valérie ANDRIEU, Cheffe de la division des personnels contractuels Enseignants ;

Madame Christelle CHARRIER, IA IPR Etablissement-vie scolaire ;

Monsieur Jean-Philippe CISERANE, conseiller de prévention ;

Madame Yassimina MOUSSA BE, Cheffe de la division des affaires médicales, accidents et des retraites, Correspondante handicap.

Suppléants :

Monsieur Jean-René BONNEAU, Adjoint DRH, représentant du directeur des ressources humaines ;

Madame Mariama HAMADA, cheffe de la division des personnels d'administration et d'encadrement.

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mamoudzou, le 1^{er} avril 2026



La rectrice
Valérie DEBUCHY